

## **Pot de départ du Gem**

Comme vous le savez tous maintenant, je ne vais plus assumer le parrainage du Gem avec mandat de Santé Mentale France à partir de ce mois. J'aurai été votre « marraine » pendant 8 ans.

Le Gem et moi, c'est une longue histoire. Je vous en livre les grandes lignes. Tout d'abord, l'existence des Gem, nous le devons à la loi de 2005, dite Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les mots sont importants comme égalité des droits et chances d'accès à la citoyenneté. Cette loi reconnaît pour la première fois dans l'histoire le handicap psychique. Ce n'est pas tant la reconnaissance de ce handicap qui est importante mais les moyens octroyés pour le compenser et permettre à tout citoyen, quelles que soient ses difficultés, de s'intégrer dans la cité. D'ailleurs, pour certains professionnels de la santé dont moi, cette notion de handicap n'était pas sans nous interroger. Fallait-il en passer par la notion de handicap pour que des citoyens connaissant des difficultés psychiques puissent jouir, au même titre que les autres de tout ce qu'une ville propose ? Nous avons alors préféré considérer le handicap, non comme étant propre à une personne (handicapée) mais propre à une situation qui ne permettait pas à quelqu'un de bénéficier d'une vie sociale et citoyenne. C'est à cette situation qu'il fallait s'attaquer pour que chaque citoyen puisse accéder à une vie sociale et culturelle. La notion de personne en situation de handicap, maintenant acceptée et reprise dans des écrits ou discours, nous convenait mieux.

Et puis à l'été 2005, L'Unafam a souhaité ouvrir un Gem comme la loi le proposait et s'était fixée une ouverture, fin de l'année afin de bénéficier de la subvention de 70 000 euros (ce qui donnait un coup de pouce l'année suivante puisque la subvention reconduite octroyait à nouveau 70 000 euros). Par la voix de Marie-Françoise Pilet, alors présidente, l'Unafam 44 a sollicité quelques professionnels de Saint-Jacques dont je faisais partie pour les aider. Que l'on puisse créer une association dont l'organisation, le fonctionnement et la gestion (même aidée) puisse être confiés exclusivement à des usagers, sans que le sanitaire ou le médico-social s'en « empare », cela a été pour moi un grand moment : qu'enfin on laisse agir les usagers, qu'on les laisse dégager eux-mêmes les réponses aux difficultés qu'ils rencontrent, dérouler eux-mêmes leurs projets sans que les professionnels s'en mêlent, juste en les aidant à partir de leur seule demande, c'était tout ce qui pouvait me combler.

L'Unafam a mené un train d'enfer pour réaliser un projet novateur, pour lequel tout était à bâtir sans exemple, en 3 mois. Vous imaginez l'énergie que chacun y a mis (sandwich en soirée après le travail de la journée pour le faire). Mais le dossier a été déposé à temps, et la subvention a été octroyée. Sans l'Unafam, certes il y aurait eu un Gem, mais pas si tôt.

Nous avons alors cherché des adhérents, organisé des rencontres publiques à trois reprises pour trouver des personnes intéressées par le projet. Nous avons cherché un lieu, utilisé au départ nos chaises de jardin pour se réunir. Puis nous avons recruté une responsable salariée. C'est Hélène qui fut embauchée. Elle aussi devait initier un métier, une fonction, apprendre, comme nous tous d'ailleurs y compris les adhérents à inventer un Gem. Et ce n'était pas évident de sortir des expériences du sanitaire et du médico-social pour créer autre chose. Il

faudra des années pour y parvenir. Je rends hommage au travail, au professionnalisme et à l'engagement total d'Hélène. Je dis parfois que la fonction de salarié d'un Gem est une mission quasi impossible, à chaque moment à réinitier, à inventer. Ce n'est pas toujours simple mais quels résultats !

Nous avons ensuite, après 2 ou 3 ans, pris du recul avec le Gem pour investir d'autres projets (entre autres, la création d'une résidence-accueil pour personnes fragilisées psychiquement). Il faut dire que la loi de 2005 a déplié un tapis rouge aux projets qu'elle finançait en grande partie.

Et nous voici au début des années 2010. J'étais alors déléguée régionale de la Fédération d'aide à la santé mentale Croix Marine, qui deviendra Santé Mentale France. Les adhérents du Gem de Nantes (mais pas seulement) étaient également adhérents de la Fédération et participaient aux réunions de la Coordination régionale. Gérard que vous connaissez et que je connaissais aussi dès l'ouverture du Gem, est venu me voir, accompagné de quelques adhérents pour me demander si la Fédération voulait bien devenir le parrain du Gem de Nantes, parce que nous partagions les mêmes valeurs humaines, les mêmes projets autour des notions de citoyenneté, loin des notions de maladie ou handicap. Le Gem de Nantes a fait une demande écrite à la Fédération un an après. Difficile pour la fédération implantée à Paris de parrainer le Gem, même si leur adhésion au projet était complète (ils ont fait partie des associations et groupes de professionnels qui ont œuvré pour la reconnaissance des Gem auprès des pouvoirs publics). Alors, il a fallu négocier, rassurer Paris et trouver un montage : c'est la Coordination régionale qui sera garante du parrainage et si elle n'est plus en capacité de le faire, la convention de parrainage s'arrêtera. Cela aura demandé 2 ans. La convention sera signée en avril 2014. Et me voici, à nouveau dans le giron du Gem avec mandat de La Croix Marine.

C'est avec immense satisfaction et une certaine émotion que j'ai assuré cette mission. Toujours la même boussole : laisser décider les usagers, faire vivre la démocratie et respecter le fonctionnement associatif et revenir sans cesse sur le cahier des charges d'un Gem. Que de fois ne m'avez-vous pas entendu rappeler le rôle essentiel du CA, le bureau n'étant que l'exécutant des décisions du CA, reporter des débats au sein de la réunion associative, poumon de l'association ! Et puis une seule méthode : aller là où on a besoin des éclairages du parrain, enfin de la marraine : administrateurs, salariés, adhérents. Etre là, disponible, assurer sa mission mais ne pas faire à la place. Je vous remercie de votre confiance pendant toutes ces années. Je rends hommage à vous tous pour vos engagements au sein du Gem.

Je me réjouis aussi de voir l'évolution du Gem depuis plus de 15 ans, comme dans n'importe quelle association d'ailleurs. Une association qui ne bouge pas pendant plusieurs années, c'est qu'il y a un truc qui ne marche pas. Cette évolution, c'est votre prise de parole plus affirmée, vos propres décisions, votre propre gestion telle que vous l'entendez, vos négociations avec l'ARS comme pour la décision d'ouvrir le Gem pendant le deuxième confinement. Décision et non pas demande. Vous avez été entendu d'ailleurs et l'ARS est allée dans votre sens pour les autres Gem. Vous devenez force de propositions et bravo ! Vous ne pouvez pas imaginer à quel point, tous ces décideurs institutionnels ont besoin de vous, de votre expérience, de vos réflexions, de votre sensibilité dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Pour y aller, pour s'y coller, c'est vous qui

décidez si le jeu en vaut la chandelle. Mon avis en partant, comme ça : oui.  
Mais c'est juste un avis.

Je pars pour investir d'autres projets, plus personnels. Mais je ne quitte pas le Gem totalement. Je viendrai prendre un café, y manger si le restaurant associatif ouvre. Je me réjouis de passer le relai aux CEMEA puisque telle a été votre décision. Les CEMEA sont une association qui n'est sanitaire, ni médico-sociale mais plutôt du côté de l'éducation populaire. Je les connais depuis très longtemps, les liens avec la Fédération d'aide à la santé mentale étant historiquement forts. Les valeurs humanistes et l'accès à la citoyenneté traversent tous leurs projets. Avec les CEMEA, c'est une nouvelle histoire qui s'écrit, encore une nouvelle page à ajouter à ce bel ouvrage qu'est le Gem. Je passe la parole aux CEMEA par la voix de Régis Balry.

Nantes, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Brigitte Petit